



PRÉFET DE LA RÉUNION

Préfecture

Bureau du cabinet

Saint-Denis, le 21 août 2015

ARRÊTÉ N° 1478
ACCORDANT LA MÉDAILLE DE BRONZE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF
PROMOTION DU 14 JUILLET 2015

-----oOo-----

Le préfet de La Réunion
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la Jeunesse et des Sports ensemble de décret n° 69.942 du 14 octobre 1969 modifié relatif au même objet,

VU l'arrêté du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports,

VU l'instruction n° 87.197 JS du 10 novembre 1987 portant déconcentration de la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports,

VU l'instruction n° 88.112 du 22 avril 1988 portant création d'une lettre de félicitations avec citation au bulletin officiel du secrétariat d'Etat pour services rendus à la cause de la Jeunesse et des Sports,

VU l'arrêté n° 1142/CAB du 14 mai 2008 portant création de la commission régionale consultative chargée d'examiner les propositions d'attribution de la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports et de la lettre de félicitations,

Sur proposition de la commission régionale consultative réunie le 4 juin 2015,

ARRETE

Article 1 : la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée au titre de la promotion du 14 juillet 2015 aux personnes dont les noms suivent :

- Monsieur **Dominique ALINCOURT**, direction adjoint chargé du Segpa, demeurant au Tampon ;
- Monsieur **Jean-Louis BLASCO**, enseignant, demeurant à Saint-Denis ;
- Monsieur **Daniel René CADET**, retraité, demeurant à Saint-Denis ;
- Monsieur **Gérard DE BERNARDY DE SIGOYER**, promoteur immobilier, demeurant à Saint-Denis ;
- Madame **Marie Lucile GAZE**, retraitée, demeurant à Saint-Denis ;
- Monsieur **Jean-Marc JACQUES**, professeur agrégé de biologie, demeurant à Saint-Denis ;
- Monsieur **Wilfrid LEGER**, officier de gendarmerie, demeurant à Saint-Denis ;
- Monsieur **Arnaud Dominique MORA**, directeur technique, demeurant à Saint-Denis ;
- Monsieur **Jean-Marie ROSADO**, délégué régional du Centre national d'enseignement à distance, demeurant à Saint-Denis ;
- Monsieur **Rémy Georges REGE**, formateur commercial indépendant, demeurant à Saint-André ;
- Monsieur **Georges André ROYER**, électrotechnicien, demeurant à Saint-Paul ;
- Monsieur **Gérard François TOBELI**, retraitée, demeurant à Saint-Pierre ;
- Madame **Marie-Marthe TURPIN**, retraitée de l'éducation nationale, demeurant à Saint-Joseph ;
- Monsieur **Gilbert Marie Axel SIMITAMBE**, gardien de la paix, demeurant à Sainte-Suzanne ;

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Dominique SORAIN